

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/714
12 juillet 2006

(06-3369)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

DÉCLARATION DE L'ÉQUATEUR CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 258/97 DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Déclaration de l'Équateur à la réunion des 27 et 28 juin 2006

La communication ci-après, reçue le 6 juillet 2006, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

1. L'Équateur souhaite souscrire aux déclarations du Pérou (G/SPS/GEN/713). Il désire également informer les Communautés européennes qu'il est sur le point d'achever une étude d'impact sur l'incorporation des aliments dits "nouveaux aliments" au titre du Règlement n° 258. Dans sa phase préliminaire, cette étude détermine que l'application du règlement en question, tel qu'il est libellé, pourrait avoir des conséquences économiques et sociales négatives pour le système de production de l'Équateur, au moins à deux niveaux: un impact réel sur les exportations actuelles à destination de l'Union européenne et un impact potentiel pour les produits à destination d'autres marchés, comme celui des États-Unis, mais qui n'ont pas encore pu entrer sur le marché européen et présentent un potentiel intéressant.

2. S'agissant de l'impact économique réel, les produits qui ont été identifiés dans cette étude comme étant des "nouveaux aliments", selon les données d'exportation enregistrées par la Banque centrale de l'Équateur, ont représenté 67 504 330 dollars EU environ en 2005, dont 504 000 dollars pour les produits primaires et 67 millions de dollars pour les produits transformés.

3. Bien que la majeure partie de la valeur des exportations soit représentée par les produits transformés, en particulier les jus de fruits, surtout le concentré de grenadille, il n'en reste pas moins que les exportations les plus touchées sont celles des produits primaires qui incorporent un important facteur travail (forte intensité de main-d'œuvre), ce qui rend plus significatif l'impact social potentiel de l'application du règlement européen aux "nouveaux aliments".

4. S'agissant de l'impact social et de l'impact sur la production, pour pondérer l'éventuel effet social, rien qu'avec un échantillon représentatif de cinq produits primaires considérés comme des "nouveaux aliments" (abaca, naranjilla, tomate en arbre, chayotte et malanga), compte tenu de l'effet sur les exportations de ces produits, il y aurait également un impact réducteur sur les revenus d'environ 38 538 exploitations agricoles, qui, d'après le dernier recensement effectué dans le secteur agricole, dépendent directement des cultures en question.

5. Autrement dit, ces cinq produits sont des sources de revenu pour au moins 38 538 agriculteurs qui sont chefs de famille et ont en moyenne quatre personnes directement à charge, l'effet social pouvant donc toucher près de 154 000 personnes.

6. Monsieur le Président, si l'objectif qui est de protéger la santé est légitime, ainsi qu'il est prévu dans l'Accord SPS, il n'est pas approprié d'établir des prescriptions, des essais et des procédures disproportionnés par rapport au temps et aux coûts nécessaires pour traiter des produits qui, uniquement en raison de leur origine ou en fonction d'habitudes de consommation différentes, sont assujettis à des formalités et à des procédures qui, au cours d'opérations commerciales normales, ne seraient pas nécessaires.

7. Enfin, l'Équateur remercie les Communautés européennes pour tous les efforts qu'elles feront dans ce domaine et leur saurait gré de prendre en compte les observations présentées dans le cadre de ce comité ainsi que les études d'impact présentées en vue de la révision du règlement susmentionné.
